

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2010

Rapport Bockel : les infirmières puéricultrices dénoncent une nouvelle fois la stigmatisation des enfants de 2-3 ans vulnérables

L'Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes (ANPDE) s'étonne de la proposition n°7 du rapport de Jean-Marie Bockel au Président de la République concernant la prévention de la délinquance des jeunes, sur la mise en place d'un repérage précoce des enfants en souffrance à l'âge de 2-3 ans susceptibles d'évoluer dans un comportement de violence.

L'enfant se construit en fonction du groupe familial et des groupes sociaux auxquels il appartient. Sébastien Colson, Président de l'ANPDE, affirme « *qu'il n'existe aucune donnée probante permettant d'affirmer l'utilité d'une telle mesure de stigmatisation, qui enfermerait certains enfants dans une catégorie sociale en les étiquetant « potentiels futurs délinquants »* ». Il précise d'ailleurs qu'une proposition de loi en ce sens avait été rejetée en 2006 grâce à la mobilisation du collectif « Pas de 0 de conduite » et à sa pétition de 200 000 signataires.

Les infirmiers puériculteurs et infirmières puéricultrices, véritables professionnels de la petite enfance, disposent d'une expertise clinique sur les différentes étapes du développement de l'enfant et les comportements difficiles que peuvent développer certains. **Il s'agit alors pour les adultes en charge d'assurer leur éducation, d'adapter leurs comportements, mais certainement jamais de les stigmatiser.**

D'autre part, le rapport propose d'« élever le seuil de compétence de la Protection Maternelle et Infantile de 6 à 12 ans pour assurer un véritable suivi sanitaire des enfants ». Or, à ce jour, les moyens humains, matériels et financiers ne sont pas suffisants pour répondre à la mission actuelle de suivi des enfants de la naissance à 6 ans, les 4-6 ans étant souvent perdus de vue.

Le soutien à la parentalité est l'une des missions majeures de l'infirmier puériculteur ou de l'infirmière puéricultrice dans l'exercice de ses fonctions, notamment en PMI, mais également dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, en service hospitalier et à domicile. C'est pourquoi l'ANPDE rappelle au nouveau gouvernement et tout spécialement à Monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé et à Madame Nora Berra, secrétaire d'Etat chargée de la santé, l'importance d'une formation de qualité et en adéquation avec les besoins des populations.

Sébastien Colson précise que « ***dans le contexte de mise en place de l'universitarisation, des infirmiers et infirmières spécialisées dans les soins aux enfants et adolescents, disposant de connaissances spécifiques et de compétences adaptées à la protection de l'enfance et au soutien à la parentalité sont indispensables. Il est donc nécessaire que la spécialité puéricultrice soit reconnue dans une formation de niveau Master, accompagnée d'une réévaluation des missions dans le système de soins français et d'une reconnaissance de ses compétences dans l'autonomie de son exercice.*** »

A propos de l'ANPDE : L'ANPDE existe depuis 1949. Elle est l'unique association professionnelle française, représentant les infirmières puéricultrices et les étudiants de la spécialité de métropole et des DOM-TOM. Ses objectifs sont de promouvoir cette spécialité infirmière, d'en défendre le diplôme, d'engager une réflexion en regroupant les professionnels de terrain et en organisant des journées d'études nationales et régionales permettant l'échange des pratiques. L'association représente près de 3 000 puériculteurs et puéricultrices recensés à ce jour, issus du secteur hospitalier, des établissements d'accueil pour enfants de moins de 6 ans, de services de protection maternelle et infantile, du secteur libéral, des réseaux de soins et de la formation. L'association est attentive à l'ensemble des réformes entraînant une modification de la prise en charge de l'enfant et de sa famille, autant dans le système de soins traditionnel que dans la santé communautaire, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins pour cette population particulière, tout en répondant à l'évolution des besoins et des innovations de la société. www.anpde.asso.fr

Contact Presse: LauMa communication - Emmanuelle Klein / Laurent Mignon
Tél : 01 78 94 24 70 – e-mail : prenom.nom@lauma-communication.com